

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 7 décembre 2020

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal, Québec H4Z 1A2

**Objet : R-4127-2020 Hydro-Québec – Demande relative aux mesures de soutien au développement de la production en serre – DÉPÔT DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS DU ROEEÉ**  
N/D : 1001-131

---

Chère consœur,

Conformément à la décision [D-2020-112](#) de la Régie, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEEÉ) dépose en pièce jointe à la présente lettre sa demande de paiement de frais pour les travaux effectués dans le dossier en rubrique.

Le ROEEÉ estime que sa demande reflète avec justesse sa contribution au dossier et que les frais demandés sont nécessaires et raisonnables. De plus, il soumet respectueusement à la Régie que son intervention a été ciblée et utile à l'avancement du dossier.

Cette demande prend aussi en considération les remarques de la Régie dans sa décision [D-2020-112](#), à savoir que le ROEEÉ devrait revoir à la baisse le nombre d'heures consacrées au travail de ses analystes et avocats dans le présent dossier.

Notons qu'à ce stade, le ROEEÉ n'avait pas encore identifié la possibilité de recourir aux services de Mme Audrey Yank, dont le statut d'experte et la nécessité de l'expertise ont été reconnues par la Régie<sup>1</sup>. Il ne pouvait donc pas porter cette information à l'attention de la Régie.

---

<sup>1</sup> [A-0031, Vol. 1](#), p. 14 ; [D-2020-161](#), par. 60, 63 et 64.

Le 23 septembre 2020, le ROEE a informé la Régie de son intention de recourir aux services de l'experte<sup>2</sup>. Bien qu'il s'agisse d'un ajout à notre équipe, la contribution de Mme Yank a été bien ciblée, de sorte à éviter les doublons avec le travail des analystes. Le ROEE a d'ailleurs ajusté les heures des analystes à la baisse en contrepartie de l'apport considérable de Mme Yank à l'élaboration de sa preuve.

Dans un souci de limiter les frais demandés par l'intervenant, les heures des avocats ont aussi été réaménagées par rapport au budget de participation<sup>3</sup>.

La justification des frais demandés s'appuie sur la pleine participation du ROEE à ce dossier qui comportait des enjeux environnementaux, sociaux et économiques au cœur de ses préoccupations d'éviter le gaspillage énergétique et d'assurer l'utilisation responsable des ressources en énergie. Le ROEE soumet que sa participation, ainsi que l'expertise fournie par Mme Audrey Yank, ont été utiles et ont contribué à faire avancer le débat autant au stade des demandes de renseignements qu'au fil de l'audience.

En appui à la présente demande de frais, le ROEE demande à la Régie de prendre aussi en considération les circonstances particulières suivantes :

- le temps requis pour répondre à la contestation d'Hydro-Québec à la demande d'intervention du ROEE;
- la demande de renseignements de la Régie au ROEE et l'exercice de simulation effectuée par notre analyste et notre experte en réponse à cette DDR;
- les commentaires d'Hydro-Québec concernant l'annonce par le ROEE du recours à une expertise au présent dossier et, conséquemment, la préparation d'une réplique du ROEE;
- l'ajout d'une quatrième journée d'audience, non prévue initialement;
- la tenue d'un voir-dire sur l'expertise; et
- l'apport plus important des procureures en réaction au moyen d'irrecevabilité soulevé durant les plaidoiries du 4 novembre 2020 par l'AQCIE et la lettre de la Régie qui a suivi, indiquant aux intervenants qui plaidaient le 6 novembre 2020 d'en tenir compte dans leur argumentation, ce que nous avons fait.

À la lumière de ce qui précède, le ROEE demande à la Régie de juger les heures travaillées comme étant nécessaires à l'avancement du dossier et raisonnables dans les circonstances, ainsi que de bien vouloir accueillir la présente demande de frais.

---

<sup>2</sup> [C-ROEE-0009](#).

<sup>3</sup> Voir la correspondance du ROEE du 17 septembre : [C-ROEE-0008](#).

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Gabrielle Champigny*

Gabrielle Champigny, avocate

GC/bz

p.j. Demande de frais du ROÉÉ

cc: (courriel seulement)

Me Simon Turmel, Hydro-Québec

Me Prunelle Thibault-Bédard

Jean-Pierre Finet, analyste

Bertrand Schepper, analyste

Laurence Leduc-Primeau, coordination du ROÉÉ